

TABLEAU DE CLASSEMENT HOTELIER, MODE D'EMPLOI

Les critères de classement sont classés en trois chapitres « Equipements », « Service au client », « Accessibilité et développement durable ».

Les pré-requis présentés dans la grille ci-après seront particulièrement observés lors de la visite de contrôle. Ils ne seront pas présentés dans la grille figurant dans l'annexe de l'arrêté, car ils sont déjà traités dans d'autres parties de la réglementation applicable.

La colonne « statut du critère » se réfère au caractère obligatoire ou à la carte de chaque critère. Les critères obligatoires sont notés d'un X. Les critères à la carte sont notés d'un O. Les cases identifiées par NA ne doivent pas être prises en compte pour le critère et la catégorie concernés. Les pré-requis ne sont pas comptabilisés dans le nombre de critères obligatoires à obtenir. S'ils ne sont pas respectés, l'établissement ne peut être classé.

A chaque critère correspond un nombre de points apparaissant dans la colonne « points ».

Pour être classé dans une catégorie donnée, un hôtel doit respecter au minimum un total de points résultant de l'addition de :

1- points correspondant à des critères obligatoires (100% des points avec une tolérance de 5%)

		1*	2*	3*	4*	5*
Nombre de Critères obligatoires	X	61	68	75	95	124
Equivalent en points des Critères obligatoires		141	161	177	226	298
Nombre de points obligatoires minimal à respecter (marge de tolérance sur 5 % du total des points)	95%	134	153	168	215	283
Nombre de points maximum à compenser selon coefficient (critères obligatoires non respectés)	3	21	24	27	44	45

95% au moins de ces points doivent être atteints. Les 5% maximum de points non atteints doivent être compensés par trois fois plus de points résultant de critères à la carte. Ces critères à la carte compensatoires ne peuvent être les mêmes que ceux qui servent à calculer le nombre minimum de points à atteindre dans la catégorie des critères à la carte, indiqué au 2).

2 - points correspondant à des critères à la carte (selon les seuils définis par catégorie)

	1*	2*	3*	4*	5*
Nombre de Critères " à la carte " marqués "O"	172	165	151	132	102
Equivalent en points des Critères " à la carte "	474	454	417	372	294
Seuil des points à la carte à atteindre (en %)	5%	10%	20%	30%	40%
Nombre de points " à la carte " correspondants	24	45	83	112	118

Comme il est toléré une marge de manœuvre de 5 % sur le nombre de points obligatoires pouvant être atteints, compensable par trois fois plus de points qu'il en est perdu, le nombre de points total à atteindre va varier en fonction du nombre de points obligatoires obtenus.

Le tableau ci-après présente le minimum et le maximum de points à atteindre, selon les résultats obtenus sur les critères obligatoires de la catégorie visée.

	1*	2*	3*	4*	5*
Somme totale minimale des points à atteindre (100 % des points obligatoires atteints, taux de points "à la carte" défini par catégorie respecté)	165	206	260	338	416
Somme totale maximale des points à atteindre (seulement 95 % des points obligatoires sont atteints, taux de points "à la carte" défini par catégorie respecté)	179	222	279	370	446

Un système d'auto-évaluation en ligne sera proposé aux établissements.

FICHES TECHNIQUES

Nouvelle grille de classification hôtelière

Fiche 1 – Présentation des évolutions apportées par la réforme du classement hôtelier

Fiche 2 – Le positionnement général et par gamme de l'hôtellerie française avec la réforme 2008

Fiche 3 – Evolution générale du 1*

Fiche 4 – Evolution générale du 5*

Fiche 1 – Présentation des évolutions apportées par la réforme du classement hôtelier

Objectif et Ambition de la réforme : plus de compétitivité

	Classement de 1986	Classement 2009	Bénéfices
Les gammes	Du 0* au 4*L	Du 1* au 5*	Etalement des étoiles comparables aux marchés concurrents
Nombre de chambres	Minimum de 5 chambres pour le 0* Minimum de 7 chambres à partir du 1* Minimum de 10 chambres à partir du 3*	Minimum de 6 chambres toutes catégories confondues	Meilleures adaptations des normes aux bâtiments historiques ou remarquables. Favorise la montée en gamme. Distinction clarifiée avec la chambre d'hôtes.
Nombre de critères	28 à 33 points contrôlés dont les caractéristiques ou le caractère obligatoire varient selon la catégorie	Entre 225 et 233 points contrôlés selon la catégorie	Nombre supérieur de critères et de points de conformité favorisant la montée en gamme
Les principaux points contrôlés	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de chambres 1. Les locaux communs <ul style="list-style-type: none"> - Hall de réception et salons (existence et surface) - Entrée de l'hôtel indépendante - Ascenseurs - Chauffage (ou climatisation) 2. Les équipements de l'hôtel <ul style="list-style-type: none"> - Equipement sanitaire - Cabine téléphonique fermée - Standard téléphonique 3. Habitabilité <ul style="list-style-type: none"> - Occultation opaque extérieure - Revêtement du sol assurant l'insonorisation - Confort acoustique - Surface utile minimum des chambres (1) - Suites ou appartements comprenant une ou deux chambres pouvant être transformés en salons - Sanitaires privés (2) (5 points de contrôle) - Sanitaires communs - Equipement électrique des chambres - Equipement électrique des cabinets de toilette (2 points de contrôle) - Equipement électrique des locaux communs 4. Le service <ul style="list-style-type: none"> - Les langues parlées par le personnel (2 points de contrôle) - Le petit déjeuner - La restauration (seulement obligatoire dans les 4 et 5*) 5. Accessibilité aux personnes handicapées à mobilité réduite <ul style="list-style-type: none"> - Application des dispositions du décret du 1^{er} février 1978. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pré-requis contrôlés <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de chambres - La conformité à la réglementation en vigueur - La facturation - L'affichage des informations utiles aux clients à l'extérieur de l'établissement - La présence du panonceau de classement - La référence au classement 1. La qualité et la fiabilité de l'information donnée au client (7 points de contrôle) <ul style="list-style-type: none"> 2. Les équipements <ul style="list-style-type: none"> - Les extérieurs de l'hôtel (8 points de contrôle) - Le hall de réception et salons (22 points de contrôle) - Les chambres, salles de bains et sanitaires (94 points de contrôle) <ul style="list-style-type: none"> . les surfaces (1) . les équipements et mobiliers . la literie . le linge de toilette . l'équipement électrique de la chambre . l'équipement mobilier de la chambre . téléphonie et communication . Equipement sécurité des clients . Equipement confort des clients . Equipements complémentaires . Sanitaires privés . Toilettes et salles de bain . Equipement électrique des salles de bain . Sanitaires communs - Equipements spécifiques (29 points de contrôle) <ul style="list-style-type: none"> . Locaux et équipements spécifiques . Parkings et garages . Services annexes . Jeux de plein air . Equipement intérieur de divertissement . Autres équipements . Ascenseurs 3. Service au client <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de la réservation (6 points de contrôle) 	Approche par le parcours client et intégration de critères de qualité de service désormais normés

		<ul style="list-style-type: none"> - Réception et accueil (26 points de contrôle) - Autres services en chambres (3 points de contrôle) - Services de restauration, petit déjeuner, boisson (20 points de contrôle) <p>4. Accessibilité et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité (10 points de contrôle) - Développement durable (15 points de contrôle) 	
Comment obtenir ses étoiles ?	<p>Respecter tous les critères de la catégorie visée.</p> <p>Nombreuses dérogations intégrées au fil des années.</p>	<p>Pour être classé dans une catégorie donnée, un établissement devra respecter des critères obligatoires et des critères « à la carte » à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des points affectés aux critères obligatoires <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 %, 10 %, 20 %, 30 % et 40 % des points affectés aux critères « à la carte » correspondant respectivement aux catégories 1, 2, 3, 4 et 5*. <p>Si un établissement n'obtient pas la totalité des points affectés aux critères obligatoires, les points manquants peuvent jusqu'à concurrence de 5% être compensés par des points « à la carte » à raison de 3 points par point manquant.</p>	<p>Une souplesse dans le classement permettant l'expression du positionnement commercial de l'établissement et la valorisation de ses équipements</p>
La procédure	<ul style="list-style-type: none"> . Contrôle pour le classement réalisé par les services de l'Etat (DGCCRF) . Examen des dossiers de classement en CDAT (Commission Départementale d'Action Touristique) . Décision de classement par arrêté du Préfet . Classement à durée indéterminée . Coût de la procédure de classement pris en charge par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> . Contrôle pour le classement réalisé par des cabinets d'audit spécialisés, sélectionnés avec garantie d'indépendance, de transparence et de compétence . Gestion de la classification par ODIT France puis par l'Agence de développement touristique . Décision du classement par arrêté du Préfet . Validité du classement : 5 ans . Référentiel révisable tous les 5 ans (avec une information sur les nouveaux critères 2 ans avant l'échéance) . Suivi des hôteliers et des cabinets de contrôle grâce à un système de suivi des réclamations clients centralisé. 	<p>Apporter des garanties sur l'attribution des étoiles et notamment sur les critères de qualité de service normés</p> <p>Référentiel révisable pour affirmer le positionnement concurrentiel de l'hôtellerie française face aux évolutions du marché</p>
L'observation et la promotion de l'hôtellerie		<p>Un observatoire de l'hôtellerie française grâce à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une gestion du fichier national des hôtels classés - Une gestion centralisée des réclamations clients <p>Promotion du classement auprès des clients et des acteurs du marché</p>	<p>Mieux connaître l'offre, mieux connaître les attentes pour mieux réagir au marché</p> <p>Donner une force de promotion internationale des hôtels classés avec la nouvelle norme de classement 2009</p>

Fiche 2 – Le positionnement général et par gamme de l'hôtellerie française avec la réforme 2008

Plus de garanties pour accueillir la clientèle touristique française et internationale

	Hôtellerie économique	Hôtellerie Milieu de Gamme		Hôtellerie Haut de Gamme		Hôtellerie Très Haut de Gamme
	1* (anciennement 0* et 1*)	2*	3*	4*	5*	Hôtels d'Exception
Les garanties générales apportées par le nouveau classement	Un accueil soigné dans un établissement propre et entretenu mettant à disposition des équipements adaptés pour les familles. Une information complète et fidèle sur les prestations de l'établissement. Des chambres avec un niveau de confort et d'équipement minimum attendus. Le traitement et le suivi des réclamations reçues dans l'établissement. Une équipe citoyenne sensibilisée à l'accueil des clients en situation de handicap et au développement durable.					Mise en place d'un groupe de travail
Le positionnement par catégorie	Des établissements offrant un équipement minimal fonctionnel, adapté pour accueillir essentiellement une clientèle française, recherchant avant tout un prix Un accueil garanti au minimum 8 heures / jour Surface du hall de réception et des salons au minimum de 20 m ² Une chambre double d'une surface minimum de 9 m ² (hors sanitaires) Sanitaires privés ou communs	Un niveau de confort et d'équipement plus important. Un accueil garanti au minimum 10 heures / jour par un personnel pratiquant au moins une langue officielle européenne Surface du hall de réception et des salons au minimum de 30 m ² Une chambre double d'une surface minimum de 9 m ² (hors sanitaires)	Une information plus importante et adaptée à l'accueil d'une clientèle internationale Une gamme de services offerte aux clients plus importante (accès internet dans les espaces communs, service boissons,...) Une chambre double d'une surface minimum de 13,5m ² (sanitaires compris) Des espaces de vie plus spacieux (50 m ²) offrant notamment un espace salon Un accueil garanti au minimum 10 heures / jour par un personnel pratiquant au moins une langue officielle européenne.	Un accueil et une attention particulière apportée au client. Une chambre double de 16 m ² (sanitaires compris) équipée de tout le confort nécessaire (internet, accès à des chaînes internationales, bureau, climatisation) Présence du personnel de réception 24h/24 pour les hôtels de plus de 30 chambres (12 heures en deçà de 30 chambres) pratiquant au moins une langue officielle européenne Des espaces communs spacieux (70 m ²) Des hôtels proposant la climatisation dans les chambres. Une gamme de services étendue selon le positionnement commercial souhaité par l'établissement	Des établissements adaptés à l'accueil d'une clientèle internationale à forte contribution, proposant des espaces de vie (réception, salon(s)) d'une surface minimum de 90 m ² Des chambres plus spacieuses (chambre double de 24 m ² – sanitaires compris) en phase avec les grands standards internationaux tout en permettant l'expression de la personnalisation et de la créativité d'aménagement et de décoration L'accompagnement et un service personnalisé du client (room service, accompagnement dans l'installation,...) Possibilité de dîner à l'hôtel Présence du personnel de réception 24h/24 pour les hôtels de plus de 30 chambres (12 heures en deçà de 30	

					chambres) pratiquant au moins deux langues étrangères dont l'anglais	
Le positionnement de l'établissement	<p>Des options permettant à chaque hôtel de valoriser sa coloration commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Géographique : à la montagne, en bord de mer, en ville ou à la campagne - De Caractère : monument historique, bâtiment ou cadre remarquable - Affaires ou Familiale - Hôtellerie indépendante ou de chaîne <p>Des options valorisant fortement</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pratique des langues étrangères - Des surfaces plus spacieuses - Des équipements multimédias et de service plus importants - Les pratiques environnementales - L'accueil des personnes en situation de handicap 					

Fiche 3 – Evolution générale du 1*

	L'hôtellerie économique de 86 (0 et 1* de la grille de 86)	L'hôtellerie économique en 2009 Le nouvel 1*
Taille moyenne d'un établissement (0* et 1*) - Indépendant : 15 chambres - Chaîne : 69 chambres – En moyenne : 29 chambres		
Surface de la chambre	Chambre simple à 7 m ² (pour le 0*) Chambre double à 8 m ² (pour le 0*)	Chambre simple à 8 m ² Chambre double à 9 m ²
Aménagement de la chambre	Sanitaires privés ou communs dans les chambres en 0* (seuil de 20 % exigés dans les 1*) Un équipement de sanitaires communs (salles de bain et toilettes) proposé pour 30 personnes	Sanitaires privés (toilettes et salles de bain) Ou un équipement de sanitaires communs (salles de bain et toilettes) proposé pour 8 chambres
Confort & équipement de la chambre	Occultation opaque extérieure et confort acoustique vérifiés lors du contrôle. Equipement électrique des chambres et sanitaires Chauffage ou climatisation (selon climat) Standard téléphonique et téléphone intérieur dans toutes les chambres	Occultation opaque extérieure et confort acoustique vérifiés lors du contrôle Chauffage (exceptions possibles quand justifiées par le climat) Equipement électrique des chambres et sanitaires 50 % des chambres équipées de TV ou existence d'une salle équipée d'une télévision Bon état et propreté de tous les espaces fréquentés par le client Bon état et propreté de tous les équipements utilisés par le client Points de contrôle sur les équipements minimum d'une chambre d'hôtel (table, assise, chevet, ...)
Espaces d'accueil et services	Surface de la réception et des salons : 9 m ² pour les établissements de moins de 20 chambres, plus 1m ² par chambre au-delà de 20 avec un plafond à 25m ²	Une information complète et fidèle sur les prestations délivrées dans l'établissement Personnel en réception 8 heures min. par jour Un accueil soigné dans un espace proposant au minimum 20 m ² Bon état et propreté de tous les espaces fréquentés par le client Un personnel sensibilisé au développement durable et à l'accueil des personnes en situation de handicap Traitement des réclamations reçues dans l'établissement assuré
Petit déjeuner	Petit déjeuner servi en salle	Petit déjeuner servi en salle
Autres services et équipements	Cabine téléphonique	Services supplémentaires ou équipements « à la carte » proposés selon le positionnement de l'hôtel, valorisés en points

Fiche 4 – Evolution générale du 5*

	Le 4*L de 86 10 chambres minimum	Le 5* de 2009 6 chambres minimum
Surface de la chambre (sanitaires compris)	Chambre simple à 13 m ² Chambre double à 15 m ²	Chambre simple à 20 m ² Chambre double à 24 m ²
Aménagement de la chambre	Sanitaires privés (toilettes et salles de bain) dans toutes les chambres avec obligation d'isolement de la salle de bain	Sanitaires privés (toilettes et salles de bain) dans toutes les chambres sans obligation de cloisonnement des salles de bain (mais toilettes isolées si la salle de bain est dans la chambre) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plus de libertés laissées à l'expression de nouveaux concepts et d'aménagements personnalisés Valorisation des aménagements proposant les toilettes séparées, de la présence d'une douche et d'une baignoire
Confort & équipement de la chambre	Occultation opaque extérieure et confort acoustique vérifiés lors du contrôle Equipement électrique des chambres et sanitaires Téléphone avec réseau dans toutes les chambres	En plus des équipements et services définis dans les gammes inférieures : <ul style="list-style-type: none"> - Climatisation dans les chambres (sauf exception justifiée par le climat) - Internet dans toutes les chambres - TV avec accès aux chaînes thématiques et étrangères - Room service - Lits aux dimensions majorées (dans au moins 50 % des chambres) - Téléphone dans la chambre avec accès extérieur et « sélection directe à l'arrivée » - Equipements divers attendus : coffre-fort, mini bar, mise à disposition d'un ordinateur, d'un fax, d'une imprimante, téléphone dans la salle de bain,...

Espaces d'accueil et services	<p>Surface de la réception et des salons :</p> <p>30 m² pour les établissements de moins de 20 chambres, plus 1m² par chambre au-delà de 20 avec un plafond à 160m²</p> <p>Personnel parlant deux langues étrangères dont l'anglais</p>	<p>Une information complète et fidèle sur les prestations délivrées dans l'établissement</p> <p>Des outils d'information adaptés à l'accueil de clientèles internationales</p> <p>Personnel en réception 24 h/ 24 (établissement de plus de 30 chambres, 12 heures sinon), parlant au minimum 2 langues étrangères et accompagnant le client dans son installation</p> <p>Un accueil soigné dans un espace proposant au minimum 90 m²</p> <p>Bon état et propreté de tous les espaces fréquentés par le client</p> <p>Un personnel sensibilisé au développement durable et à l'accueil des personnes en situation de handicap</p> <p>Traitement des réclamations reçues dans l'établissement assuré</p>
Restauration	<p>Petit déjeuner servi en salle</p> <p>Restaurant obligatoire</p>	<p>Petit déjeuner servi en salle et en chambre</p> <p>Possibilité de dîner à l'hôtel</p>
Autres services et équipements	<p>Ascenseur pour 2 niveaux (1 étage) et un monte-chARGE</p>	<p>Ascenseur pour 2 niveaux (1 étage) et un monte-chARGE</p> <p>Services supplémentaires ou équipements « à la carte » proposés selon le positionnement de l'hôtel, valorisés en points</p>

NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION HOTELIERE

Présentation des premiers hôtels 5 étoiles en France – 11 juin 2009

CATEGORIES

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Pré-requis			pré-requis non comptabilisés dans le nombre des critères obligatoires					
> 6 chambres et plus	X	0	X	X	X	X	X	
Etre conforme à la réglementation en vigueur (sécurité, accessibilité ...)	X	0	X	X	X	X	X	
La facturation est conforme aux éléments de la réservation et du séjour	X	0	X	X	X	X	X	
L'affichage des informations utiles aux clients à l'extérieur de l'établissement (horaires, services ...) doit être lisible et accessible	X	0	X	X	X	X	X	
Présence du pannonceau de classement	X	0	X	X	X	X	X	
Tout support d'information doit faire référence au classement	X	0	X	X	X	X	X	
Chapitre 1 : Equipements								
Extérieurs de l'hôtel								
Existence et bon état de la signalétique privée de l'établissement dans les zones privatives extérieures de l'hôtel	X	3	X	X	X	X	X	Ce critère est réputé acquis si la réglementation locale ne permet pas la présence d'une telle signalétique.
Existence d'une enseigne en bon état	X	2	X	X	X	X	X	Ce critère est réputé acquis si la réglementation locale ne permet pas la présence d'une enseigne.
Les extérieurs doivent être propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	Ce critère est réputé acquis si l'hôtel ne dispose pas d'extérieurs
Façades propres et en bon état	X ou O	5	O	O	O	O	X	
Parc ou jardin (au minimum 200 m2)	X ou O	5	O	O	O	O	O	
Bon état et propreté des jardins (si existants) et du mobilier de terrasse	X ou O	3	O	O	O	O	X	
Existence d'un éclairage approprié et en bon état	O	3	O	O	O	O	O	
Mise en valeur des bâtiments par éclairage ou fleurissement	O	5	O	O	O	O	O	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Les affichages sur les consignes de sécurité et les informations sur les prix des services doivent être visibles, propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
Surfaces (en m2)								
Surface minimale pour chambre 1 personne hors sanitaires			8	8				Une tolérance de - 10% est accordée sur la surface minimale de la chambre, sanitaires compris, pour un maximum de 20% des chambres Le seuil d'équipement des salles de bain est fixé à 75 % en 2 étoiles et à 100 % à partir du 3 étoiles
Surface minimale pour chambre 2 personnes hors sanitaires			9	9				
Surface minimale pour chambre 3 personnes hors sanitaires			9	11				
Surface minimale pour chambre 4 personnes hors sanitaires			13	14				
Surface minimale des sanitaires			1,5	1,75			-	
Surface minimale de la chambre 1 personne sanitaires compris			9,50	9,75	11,5	14,0	20,0	
Surface minimale de la chambre 2 personnes sanitaires compris			10,50	10,75	13,5	16,0	24,0	
Surface minimale de la chambre 3 personnes sanitaires compris			10,50	12,75	14,5	17,0	26,0	
Surface minimale de la chambre 4 personnes sanitaires compris			14,50	15,75	17,5	20,0	30,0	
Surface totale globalisée minimum de la chambre conforme	X	5	X	X	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2* : chambre seule sans salle de bains ou chambre avec salle de bains si existant Pour les catégories 3*, 4* et 5* : chambre avec salle de bains
Surface totale de chambre majorée	O	5	O	O	O	O	O	Bonification de 1 point par tranche de 10 % de surface de chambre, hors sanitaires, ou de chambre, sanitaires compris, supplémentaire dans au moins 50% des chambres, plafonnée à 5 points
Terrasse privée de l'établissement (50 m2 minimum)	O	4	O	O	O	O	O	
Chambres avec terrasse privée (6 m2 minimum) dans au minimum 25% des chambres	O	4	O	O	O	O	O	Bonification de 1 point par tranche de 25% supplémentaire
Chambres avec balcon ou loggia (2 m2 minimum) dans au minimum 25% des chambres	O	2	O	O	O	O	O	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Equipements et mobiliers (dont électriques)								
Les chambres sont équipées d'une télévision couleur avec télécommande dans au moins 50% des chambres en catégories 1 et 2 étoiles et dans 100% des chambres dans les catégories 3, 4 et 5 étoiles	X	1	X	X	X	X	X	
Les chambres sont équipées d'une télévision couleur avec télécommande dans 100% des chambres	O ou NA	2	O	O	NA	NA	NA	
Existence d'une salle équipée d'une télévision couleur	X ou O	1	X	X	O	O	O	Obligatoire si toutes les chambres ne sont pas équipées (valable pour les catégories 1 et 2 étoiles). Optionnel si toutes les chambres sont équipées (valable pour les catégories 1 et 2 étoiles) Ce critère est réputé acquis si 100% des chambres sont équipées
Télévision à écran plat dans toutes les chambres équipées d'une télévision	O	2	O	O	O	O	O	
Possibilité d'accéder à des chaînes internationales dans toutes les chambres équipées d'une télévision	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Possibilité d'accéder à des chaînes thématiques (sports, culture, enfants ...) dans toutes les chambres équipées d'une télévision	X ou O	2	O	O	O	O	X	
Radio dans toutes les chambres	X ou O	2	O	O	O	O	X	Radio sur télévision acceptée
Lecteur de DVD dans un minimum de 10% des chambres	O	1	O	O	O	O	O	
Jeux vidéo dans un minimum de 10% des chambres	O	1	O	O	O	O	O	
Literie								
Respect des dimensions minimales suivantes des lits dans 100 % de l'inventaire : Dimension minimale du lit single soit 0,90 x 1,90 Dimension minimale du lit double soit 1,40 x 1,90 Dimension minimale des lits Twin soit 2x 0,80x 1,90	X ou NA	1	X	X	X	X	NA	
Mise en place de lits aux dimensions majorées suivantes dans 50 % de l'inventaire au minimum : Equipement de Lit single d'au moins 1,20 X 2,00 Equipement de Lit double d'au moins 1,60 X 2,00 Equipement de Lit Twin d'au moins 2x 0,90x 2,00	X ou O	3	O	O	O	O	X	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Lit supplémentaire pour bébé	X	3	X	X	X	X	X	Sur demande lors de la réservation
Oreiller supplémentaire	X	2	X	X	X	X	X	Sur demande dans les catégories en 1 et 2 étoiles A disposition dans 100 % des chambres à partir de la catégorie 3 étoiles
Oreiller supplémentaire à disposition	O ou NA	1	O	O	NA	NA	NA	
Couverture supplémentaire	X	2	X	X	X	X	X	Sur demande dans les catégories en 1 et 2 étoiles A disposition dans 100 % des chambres à partir de la catégorie 3 étoiles Le critère est réputé acquis si l'équipement est constitué d'une couette
Couverture supplémentaire à disposition	O ou NA	2	O	O	NA	NA	NA	
Le linge de lit est propre et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
La literie est propre et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
Linge de toilette								
Présence de linge de toilette en quantité suffisante	X	1	X	X	X	X	X	
Possibilité d'obtenir du linge de toilette supplémentaire	X	2	X	X	X	X	X	
Peignoir	X ou O	2	O	O	O	O	X	
Equipement électrique de la chambre								
Eclairage général de la chambre en bon état	X	1	X	X	X	X	X	
Point lumineux sur bureau ou table	X ou O	2	O	O	X	X	X	
Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	X	2	X	X	X	X	X	
Liseuse en tête de lit	O	2	O	O	O	O	O	
Prise de courant libre dans la chambre	X	1	X	X	X	X	X	
Prise de courant libre supplémentaire près du lit	O	2	O	O	O	O	O	
Prise de courant libre supplémentaire près de la table ou du bureau	O	2	O	O	O	O	O	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Lampe ou lampadaire supplémentaire	O	2	O	O	O	O	O	
Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient)	X ou O	2	O	O	X	X	X	
L'ensemble des équipements électriques sont propres et en bon état	X	3	X	X	X	X	X	
Variateur permettant de moduler l'ambiance lumineuse	O	2	O	O	O	O	O	
Equipement mobilier de la chambre								
Penderie ou système équivalent équipée de cintres de qualité	X	1	X	X	X	X	X	
Penderie fermée équipée de cintres de qualité	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Rangement étagé à plat pour le linge	X	2	X	X	X	X	X	Sous forme d'étagère ou de commode
Présence d'une tablette de chevet	X	1	X	X	X	X	X	
Présence d'une assise minimum par chambre et de deux assises par chambre double à partir de la catégorie 3 étoiles	X	2	X	X	X	X	X	
Présence d'assises supplémentaires 1 assise par occupant possible de la chambre et comportant au minimum : - 1 chaise et 1 fauteuil ou banquette en catégorie 3 étoiles - 1 chaise et 2 fauteuils en catégorie 4 étoiles - 2 chaises et 2 fauteuils en catégorie 5 étoiles	O	2	O	O	O	O	O	
Table	X	2	X	X	X	X	X	La table peut être remplacée par un bureau
Table ou desserte supplémentaire	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Porte-bagages	X ou O	2	O	O	X	X	X	Le critère est réputé acquis si le porte-bagage est pliant ou si un meuble ou support présente une fonction équivalente au porte bagages
Miroir Miroir en pied à partir de la catégorie 2 étoiles	X	1	X	X	X	X	X	
Minibar	X ou O	2	O	O	O	O	X	
Corbeille	X	1	X	X	X	X	X	
Les équipements et mobiliers sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Téléphonie et communication								
Téléphone dans la chambre avec accès extérieur	X ou O	1	O	O	X	X	X	
Téléphone avec " Sélection directe à l'arrivée"	X ou O	3	O	O	O	O	X	
Chambre équipée d'une prise ADSL ou d'accès WiFi	X ou O	1	O	O	O	X	X	Dans les catégories 4 et 5 étoiles : si la technique le permet
Accès internet dans 25% des chambres au minimum	O ou NA	2	O	O	O	NA	NA	
Accès internet dans toutes les chambres	X ou O	5	O	O	O	X	X	Dans les catégories 4 et 5 étoiles : si la technique le permet
Equipements sécurité des clients								
Coffre fort dans la chambre	X ou O	2	O	O	O	O	X	
Judas	O	1	O	O	O	O	O	
Dispositif complémentaire de sécurisation de la chambre	X ou O	2	O	O	X	X	X	
Equipements pour le confort des clients								
Dispositif de réveil	X	2	X	X	X	X	X	Indépendant ou service
Chauffage	X	2	X	X	X	X	X	Sauf exception justifiée par le climat
Climatisation	X ou O	3	O	O	O	X	X	Dans les catégories 4 et 5 étoiles : avec possibilité de réglage individuel et sauf exception justifiée par le climat
Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, etc.) ou intérieure (rideaux, doubles rideaux, etc.) dans chaque chambre	X	4	X	X	X	X	X	
Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règlements régissant la construction	X	5	X	X	X	X	X	Conforme au permis de construire et aux règles de construction pour les nouveaux hôtels
Equipements complémentaires								
Mise à disposition d'un fax et/ou d'une imprimante dans la chambre sur demande	X ou O	2	O	O	O	O	X	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Mise à disposition d'un ordinateur dans la chambre sur demande	X ou O	3	O	O	O	O	X	
Valet	O	2	O	O	O	O	O	
Equipement de repassage individuel	O	2	O	O	O	O	O	
Nécessaire correspondance	X ou O	1	O	O	O	O	X	
Nécessaire à chaussures	X ou O	1	O	O	O	O	X	
Nécessaire à couture	X ou O	1	O	O	O	O	X	
Suites ou appartements comprenant une ou deux chambres pouvant être transformées en salons dans 10 % des chambres au minimum	O	5	O	O	O	O	O	
Existence d'une entrée dans 50% des chambres au minimum	O	2	O	O	O	O	O	
Bloc kitchenette, disposant d'une ventilation spécifique obligatoire tolérée dans les hôtels	O	0	O	O	O	O	O	Tolérance pour permettre un classement hôtel
Sanitaires privés								
Dans toutes les chambres, sanitaires ainsi équipés : lavabo, eau courante chaude et froide 24 heures sur 24, robinet mélangeur, point lumineux en bon état	X	1	X	X	X	X	X	
Salles de bain ou de douche particulières équipées de douche ou baignoire, WC et lavabo dans 75% des chambres dans la catégorie 2 étoiles et 100% des chambres dans les catégories 3, 4 et 5 étoiles	X ou NA	5	NA	X	X	X	X	
Salles de bain ou de douche particulières équipées de douche ou baignoire, WC et lavabo dans 50% des chambres pour la catégorie 1 étoile	O ou NA	5	O	NA	NA	NA	NA	
Salles particulières de bain ou de douche équipées de douche ou baignoire, WC et lavabo dans 100% des chambres pour les catégories 1 et 2 étoiles	O ou NA	5	O	O	NA	NA	NA	
Toilettes séparées de la salle de bains								
WC indépendants de la salle de bains dans 50% des chambres	O	2	O	O	O	O	O	L'option n'est pas applicable dans le cas d'une salle de bains ouverte sur la chambre car le WC doit être indépendant et fermé L'option est acquise si 100 % des WC sont indépendants et fermés

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Minimum d'un WC commun pour 8 chambres en catégorie 1 étoile et pour 4 chambres en catégorie 2 étoiles ne disposant pas de WC, avec 1 au minimum par étage	X ou NA	3	X	X	NA	NA	NA	Le critère est réputé acquis si toutes les chambres sont équipées de WC
Equipement électrique des salles de bain communes								
1 éclairage central	X	1	X	X	X	X	X	
1 prise de courant rasoir	X	1	X	X	X	X	X	
Equipements spécifiques								
Locaux et équipements spécifiques								
Mise à disposition d'une lingerie réservée aux clients (lave-linge et sèche-linge)	O	2	O	O	O	O	O	
Mise à disposition du matériel de repassage (fer + table à repasser)	O	2	O	O	O	O	O	
Local de repassage à disposition des clients	O	2	O	O	O	O	O	
Machine à cirer les chaussures	O	2	O	O	O	O	O	
Parkings et garages								
Existence d'un parking privatif	O	3	O	O	O	O	O	
Existence d'un garage privatif	O	5	O	O	O	O	O	
Existence d'un parking à vélos	O	2	O	O	O	O	O	
Services annexes								
Navette privée d'accès à l'hôtel	O	3	O	O	O	O	O	
Journaux dans les parties communes	X ou O	2	O	X	X	X	X	
Jeux de plein air								
Tennis	O	5	O	O	O	O	O	
Mini golf	O	4	O	O	O	O	O	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Espace de jeux pour enfants comportant au moins deux agrès	O	4	O	O	O	O	O	
Equipement intérieur de divertissement								
Salle de jeux de société intérieure	O	3	O	O	O	O	O	
Espace de jeux pour enfants comportant un choix de jeux pour tous âges jusqu'à 12 ans	O	3	O	O	O	O	O	
Présence d'un billard	O	3	O	O	O	O	O	
Autres équipements								
Existence d'un espace de remise en forme (fitness) propre et en bon état	O	3	O	O	O	O	O	Si ces équipements existent, ils doivent être équipés selon les standards minimum admis et répondre aux exigences sanitaires
Existence d'un spa propre et en bon état	O	4	O	O	O	O	O	
Existence d'une piscine extérieure propre et en bon état	O	4	O	O	O	O	O	
Existence d'une piscine intérieure propre et en bon état	O	4	O	O	O	O	O	
Existence d'un business corner propre et en bon état	O	3	O	O	O	O	O	
Existence d'une salle de réunion pouvant accueillir 15 personnes au minimum, propre et en bon état	O	4	O	O	O	O	O	
Existence d'une plage privée, propre	O	5	O	O	O	O	O	
Existence d'un local pour vélos, propre et en bon état	O	3	O	O	O	O	O	
Existence d'un local pour skis, propre et en bon état	O	3	O	O	O	O	O	
Ascenseurs								
5 niveaux (4 étages) ou plus	X ou O ou NA	5	O	X	NA	NA	NA	
4 niveaux (3 étages)	X ou O ou NA	5	O	O	X	NA	NA	
3 niveaux (2 étages)	X ou O ou NA	5	O	O	O	X	NA	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
			1*	2*	3*	4*	5*	
2 niveaux (1étage) Monte-chARGE ou 2ème ascenseur	X ou O	5	O	O	O	O	X	
	X ou O	5	O	O	O	X	X	
Chapitre 2 : Service au Client								
Qualité et fiabilité de l'information client								
Mise à disposition de la présente grille de classement ou de son résumé sur demande	X	1	X	X	X	X	X	
Existence et utilisation d'un support d'information commerciale au choix	X ou O	2	O	X	X	X	X	
Support d'information commerciale dans une langue étrangère	X ou O	1	O	O	O	X	X	
Support d'information commerciale dans deux langues étrangères dont l'anglais	X ou O	2	O	O	O	X	X	Les points se cumulent avec la ligne précédente
Support d'information commerciale dans trois langues étrangères dont l'anglais	X ou O	2	O	O	O	O	X	Les points se cumulent avec la ligne précédente
Les informations diffusées sont actualisées et correspondent aux prestations de l'établissement	X	5	X	X	X	X	X	
Existence d'un site internet en 2 langues	X ou O	2	O	O	O	X	X	dont la langue française
TraITEMENT de la réservation								
Réponse dans un délai de 5 sonneries pendant les heures d'ouverture de l'accueil	O	1	O	O	O	O	O	
Existence d'un répondeur qui laisse la possibilité de laisser un message ou d'entendre un message qui présente les heures d'ouverture de la réception et les autres informations utiles	O	1	O	O	O	O	O	Le critère est réputé acquis si la réservation est possible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 auprès d'un(e) réceptionniste
Une reformulation des caractéristiques de la réservation est effectuée	O	2	O	O	O	O	O	
La réservation est toujours possible pendant les heures d'ouverture de la réception	X ou O	2	O	O	X	X	X	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
La réservation est possible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qu'elle soit numérique ou orale	O	3	O	O	O	O	O	
Possibilité de confirmation détaillée de la réservation sur demande par mail, courrier ou fax dans un délai de 24 heures et 7 jours sur 7	O	3	O	O	O	O	O	
Réception et Accueil								
Présence minimale pour l'accueil			8h mini/jour	10h mini/jour	12h mini/jour	12h mini/jour < 30 chambres - 24 h / 24 à partir de 30 chambres	12h mini/jour < 30 chambres - 24 h / 24 à partir de 30 chambres	
Respect de la présence minimale pour l'accueil	X	2	X	X	X	X	X	Présence obligatoire 24h/24 à partir de 4 étoiles* pour les établissements de plus de 30 chambres
Présence à l'accueil 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	O	5	O	O	O	O	O	Ce critère ne concerne pas les hôtels des catégories 4 et 5 étoiles qui ont plus de 30 chambres
Compétences et services en réception								
Les éléments de la réservation sont reformulés à l'arrivée	X ou NA	1	NA	NA	NA	X	X	Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère
Le client est informé pour son installation par des indications claires	X ou NA	2	NA	NA	NA	X	X	Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère
Le client est accompagné dans son installation	X ou O ou NA	5	NA	NA	NA	O	X	Obligatoire sur demande en catégorie 5 étoiles Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère
Service rendu 24h/24	O	3	O	O	O	O	O	Option applicable pour les 4 et 5 étoiles de moins de 30 chambres
Le personnel est capable d'informer le client sur les offres touristiques dans les alentours	X ou NA	4	NA	NA	NA	X	X	Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Une information sur l'offre touristique locale est accessible et disponible pour le client	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Le personnel doit être aimable à l'accueil et à la prise de congé	X	2	X	X	X	X	X	
Un service de conciergerie est proposé	O	5	O	O	O	O	O	
Prise en charge des bagages sur demande du client	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Bagagerie	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Un service de voiturier est proposé	O	5	O	O	O	O	X	Ce service est obligatoire en catégorie 5 étoiles si l'hôtel ne dispose pas de garage ou de parking privatif
Paiement possible par carte de crédit	X ou O	2	O	X	X	X	X	
Possibilité d'effectuer un change de devises	O	3	O	O	O	O	O	
Mise à disposition d'adaptateur(s) électrique(s) à la réception	X ou O	3	O	O	O	X	X	1 pour 15 chambres au minimum (plafonné à 25)
Mise à disposition d'un ordinateur avec accès internet	O	3	O	O	O	O	O	
Mise à disposition d'un service de fax à la réception	X ou O	2	O	O	X	X	X	
Mise à disposition d'un questionnaire de satisfaction pour les clients	O	3	O	O	O	O	O	
Existence d'un système de collecte et de traitement des réclamations reçues dans l'établissement	X	5	X	X	X	X	X	
Les supports d'information existant dans l'établissement sont traduits en au moins une langue étrangère (anglais au minimum)	X	2	X	X	X	X	X	
Personnel pratiquant une langue officielle européenne en plus du français	X ou O	2	O	X	X	X	X	
Personnel pratiquant deux langues étrangères dont l'anglais	X ou O	3	O	O	O	O	X	Les points se cumulent avec la ligne précédente
Personnel pratiquant trois langues étrangères dont l'anglais	O	5	O	O	O	O	O	Les points se cumulent avec la ligne précédente

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Le client identifie rapidement les langues parlées par le personnel de l'établissement soit par un panneau d'information, soit par la mention des langues parlées sur le badge du personnel en contact avec le client	X	3	X	X	X	X	X	
Prise en charge du nettoyage des vêtements	O	3	O	O	O	O	O	
Chambres, salle de bains et sanitaires								
Service "couverture"	X ou O	2	O	O	O	O	X	Obligatoire sur demande en catégorie 5 étoiles
Service de réveil	X ou O	3	O	O	O	O	X	Personnalisé à partir de la catégorie 5 étoiles
Service chaussures sur demande	O	4	O	O	O	O	O	
Service de restauration, petit déjeuner, boissons								
Sevice petit déjeuner								
Petit-déjeuner continental servi en salle dans un espace dédié séparé des flux entrants et sortants des clients et du personnel	X	3	X	X	X	X	X	Le room service est obligatoire en absence de salle de petit déjeuner
Nombre de gammes minimales de produits au petit déjeuner			5 gammes de produits	7 gammes de produits	9 gammes de produits	11 gammes de produits	13 gammes de produits	Présence minimale d'un produit par gamme Détail des gammes : boissons chaudes, jus de fruits, fruits frais, charcuterie, plat chaud, produit lacté, céréale, fromage, confiture et beurre, viennoiserie, pain, fruit sec ou compote, produits allégés
Petit déjeuner en buffet ou à la carte respectant le nombre de gammes de produits	O	4	O	O	O	O	O	
Petit déjeuner en buffet ou à la carte dépassant le seuil de la gamme de produits	O	5	O	O	O	O	O	
Petit-déjeuner servi en terrasse	O	2	O	O	O	O	O	
Petit-déjeuner pouvant être servi dans les chambres	X ou O	4	O	O	O	X	X	
Déjeuner								
Possibilité de déjeuner à l'hôtel 5 jours sur 7	O	3	O	O	O	O	O	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Possibilité de déjeuner à l'hôtel 7 jours sur 7	o	2	o	o	o	o	o	Les points se cumulent avec la ligne précédente
Dîner								
Possibilité de dîner à l'hôtel 5 jours sur 7	X ou O	3	o	o	o	o	x	
Possibilité de dîner à l'hôtel 7 jours sur 7	X ou O	2	o	o	o	o	o	Les points se cumulent avec la ligne précédente
Restauration d'appoint								
Possibilité de plateau repas ou "en-Cas" en dehors des heures ou des jours d'ouverture du restaurant	X ou O	2	o	o	o	o	x	
Room Service 19 heures sur 24	X ou O	3	o	o	o	o	x	Obligatoire en catégorie 5 étoiles si l'hôtel compte moins de 50 chambres
Room Service 24 heures sur 24	X ou O	2	o	o	o	o	x	Obligatoire en catégorie 5 étoiles à partir de 50 chambres dans l'hôtel
Service boissons								
Service de boissons, avec au minimum un service de boissons de catégorie 1 pendant les heures d'ouverture de l'accueil.	X ou O	2	o	o	x	x	x	
Service de boissons de toutes catégories	X ou O	3	o	o	o	o	x	Obligatoire en catégorie 5 étoiles sous réserve de la législation régissant les licences IV
Services annexes								
Soins esthétiques	o	3	o	o	o	o	o	
Coiffeur	o	3	o	o	o	o	o	
Possibilité d'animateur en salle de remise en forme	o	3	o	o	o	o	o	
Possibilité de massages détentes	o	3	o	o	o	o	o	
Service de réservation d'activités extérieures	o	2	o	o	o	o	o	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Service de garderie pour enfants	o	5	o	o	o	o	o	
Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable								
Accessibilité aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite								
Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information (guide, web ...)	x	2	x	x	x	x	x	
Sensibilisation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap	x	3	x	x	x	x	x	
Formation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap	o	5	o	o	o	o	o	
Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	o	2	o	o	o	o	o	
Mise à disposition d'un fauteuil roulant	o	2	o	o	o	o	o	
Cartes clés avec repères tactiles	o	2	o	o	o	o	o	
Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	o	1	o	o	o	o	o	
Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	o	1	o	o	o	o	o	
Mise à disposition de réveils lumineux ou vibrateurs	o	1	o	o	o	o	o	
Installation de mains courantes dans tous les couloirs	o	1	o	o	o	o	o	Sauf risque d'entraver le bon fonctionnement des portes
Environnement et Developpement Durable								
Sensibilisation des collaborateurs à la gestion économe de l'énergie	x	2	x	x	x	x	x	
Sensibilisation des collaborateurs à la gestion économe de l'eau	x	2	x	x	x	x	x	

CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Sensibilisation des collaborateurs à la gestion économe des déchets	X	2	X	X	X	X	X	
Information des clients sur les actions de l'établissement en matière de développement durable	O	3	O	O	O	O	O	
Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de développement durable	O	3	O	O	O	O	O	
Formation à la gestion économe de l'énergie, de l'eau, des déchets	O	3	O	O	O	O	O	
Mise en oeuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'énergie	O	2	O	O	O	O	O	
Coupe circuit général dans chacune des chambres	O	2	O	O	O	O	O	
Chambres équipées à 100% d'ampoules basse consommation	O	2	O	O	O	O	O	
Parties communes ouvertes au public équipées à 100% d'ampoules basse consommation	O	3	O	O	O	O	O	
Mise en oeuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau	O	2	O	O	O	O	O	
Mise en oeuvre d'au moins une mesure de gestion des déchets	O	2	O	O	O	O	O	
Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	O	3	O	O	O	O	O	
Présence de produits d'accueil de salle de bains écologiques	O	3	O	O	O	O	O	
Utilisation régulière d'au moins deux produits issus de la production régionale ou du commerce équitable ou de l'agriculture biologique	O	3	O	O	O	O	O	